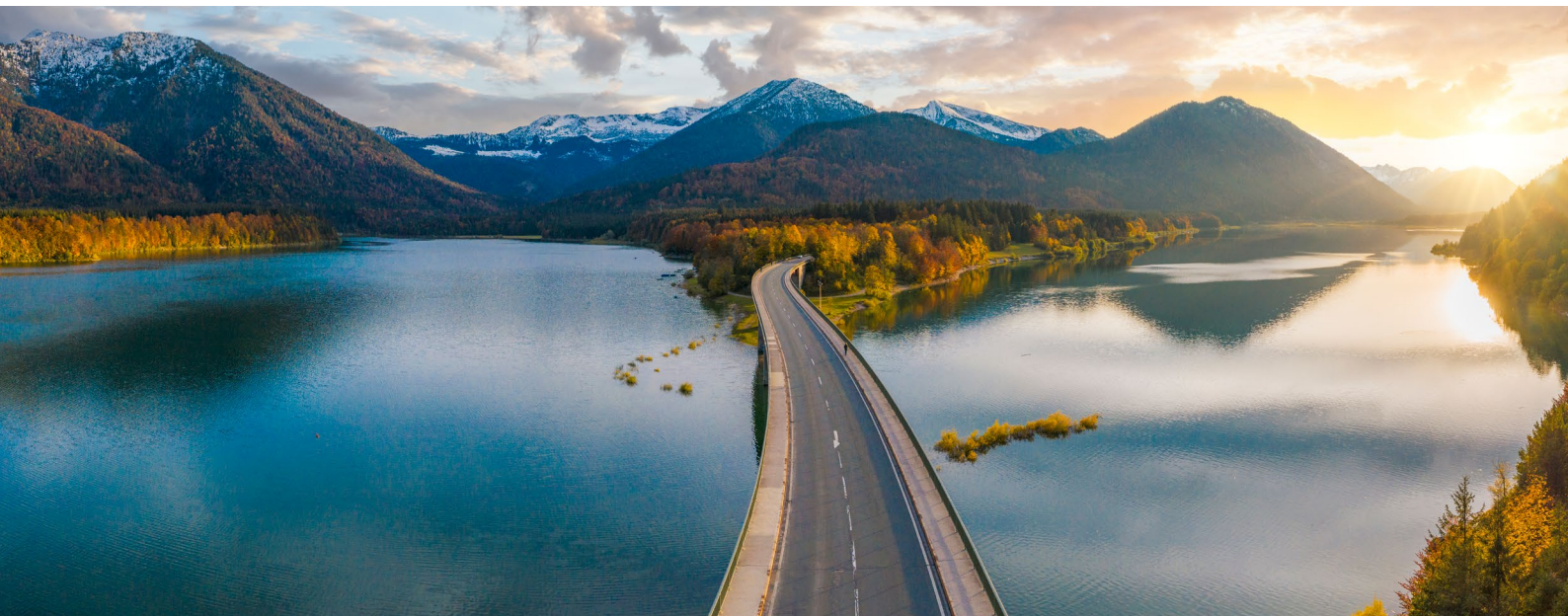




Target Yield 2030

Compartiment de l'ICAV AXA IM World Access Vehicle de droit irlandais

**Un compartiment obligataire qui cherche
à capter les opportunités sur le marché européen
des obligations à haut rendement**

Pour quels investisseurs ?

Target Yield 2030 s'adresse aux investisseurs souhaitant diversifier leur épargne en investissant dans des obligations à haut rendement libellées en euro, à la recherche d'une rémunération potentielle supérieure à celle qu'ils pourraient attendre d'un investissement obligataire classique, pour autant qu'ils acceptent un placement jusqu'au 31/03/2030. Il faut également que les investisseurs en obligations à haut rendement soient conscients des caractéristiques de ce marché telles qu'une volatilité éventuellement forte et une probabilité de défaut de paiement plus élevée.

Période de souscription :
Du 10 septembre 2025
au 31 mars 2026
Date d'échéance :
Le 31 mars 2030

Qu'est-ce qu'un fonds obligataire à maturité fixe ?

En quoi un produit à échéance fixe diffère-t-il d'un fonds à revenu fixe traditionnel ?

Contrairement à un fonds d'investissement traditionnel, un produit à échéance fixe a un cycle de vie limité avec une date de fin prédéterminée. Au moment de son investissement initial, l'investisseur connaît la durée exacte de cette période et la date d'échéance. Au début du lancement, il y a une période de souscription qui est généralement courte (quelques mois).

Un produit à échéance fixe est généralement investi dans des obligations d'entreprises, l'objectif étant de les maintenir dans le portefeuille jusqu'à ce qu'elles arrivent à échéance.

Quelles sont les principales caractéristiques d'un produit à échéance fixe ?

Un produit à échéance fixe est géré avec l'objectif de maintenir la majorité des obligations que nous achetons à la création du fonds jusqu'à la date de remboursement.

1. Le rendement potentiel annualisé visé sur l'horizon d'investissement est estimé à l'origine.

Par définition, lorsqu'on achète une obligation, on connaît le montant des intérêts que les coupons paieront pendant toute la durée de vie de l'obligation ainsi que le montant du remboursement à l'échéance.

2. La durée maximale pendant laquelle l'argent du client doit rester investi est déterminée à l'avance

Comme son nom l'indique, la date d'échéance d'un produit à échéance fixe est clairement définie à l'origine.

Un fonds à échéance fixe offre donc une plus grande visibilité sur la performance qu'il peut potentiellement générer tout au long de la période prédéfinie. Le facteur déterminant à cet égard sera le moment de la période de souscription où l'investisseur souscrira.

3. Les obligations sont détenues jusqu'à leur date de remboursement

Les obligations d'un produit à échéance fixe sont généralement conservées jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement. Cela réduit le nombre de transactions par rapport à un portefeuille traditionnel et devrait réduire l'incertitude liée à la volatilité des marchés.

L'Investissement Responsable (IR) chez AXA IM

La stratégie d'Investissement Responsable (IR) d'AXA IM vise l'intégration des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à chacune de ses expertises de gestion¹ et le développement de véritables produits d'IR innovants.

L'intégration des critères ESG se décline selon trois angles :

1. Exclure certains secteurs, comme entre autres les armes controversées, le tabac, les sociétés trop exposées aux risques climatiques, etc².

2. Intégrer les scores ESG : les gestionnaires disposent de scores ESG internes allant de 0 à 10 pour une grande partie de l'univers d'investissement basée sur des données brutes fournies pour chaque critère par des sociétés externes (MSCI, Ethifinance, Gaia), mais aussi par les équipes d'analyse fondamentale et qualitative d'AXA IM.

■ Critère E : identification des risques environnementaux pouvant influencer sur la performance des entreprises (la vulnérabilité au changement climatique, le capital naturel (risque de pénurie d'eau, programmes solides pour préserver la biodiversité si impact important sur des écosystèmes fragiles, matières premières utilisées pour réduire l'impact environnemental), émissions toxiques, déchets dangereux...);

■ Critère S : identification des problèmes liés à la gestion du personnel, au développement du capital humain, à la protection financière des consommateurs, à la sécurité et qualité des produits, aux relations communautaires, à l'accès aux services de santé, à la finance...

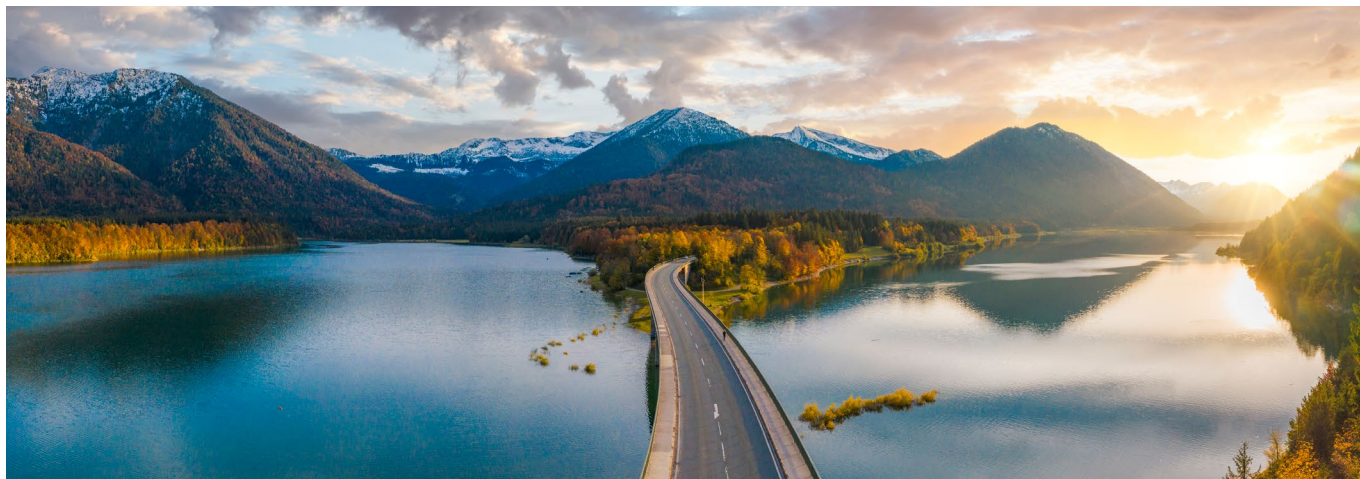
■ Critère G : identification des problèmes liés à l'organisation des entreprises et aux risques inhérents (structure du conseil d'administration, rémunération des directeurs, éthique en affaire, transparence fiscale...).

3. S'engager auprès des entreprises et voter aux assemblées générales.

La décision d'investir dans le produit financier promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous les objectifs, financiers et extra-financiers, tels que décrits dans sa documentation précontractuelle.

1. Les détails sur la sélection ESG et la méthodologie chez AXA IM sont disponibles sur <https://private-investors.axa-im.be/investissement-responsable>

2. <https://www.unglobalcompact.org/>



Politique d'investissement

Target Yield 2030 vise à générer un revenu en investissant essentiellement dans des titres de créance, avec un délai de détention hypothétique courant jusqu'à la date d'échéance (31 mars 2030). L'objectif d'investissement n'est en aucun cas garanti et le rendement potentiel pourrait notamment être affecté par le risque de défaut et le taux de recouvrement éventuels d'un ou de plusieurs émetteurs du portefeuille.

Le compartiment est géré de façon active sans référence à un indice de référence.

Le compartiment applique les normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) d'AXA IM, disponibles sur le site internet <https://private-investors.axa-im.be/investissement-responsable>.

Indicateur de risque ⁽¹⁾

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

← ----- →
Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 4 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Cela indique que les

pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen ou faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Pourquoi choisir Target Yield 2030 ?

Diversification des émetteurs

Le compartiment pourra investir principalement dans des titres de créance négociables émis par des sociétés domiciliées en Europe, l'accent étant mis sur le haut rendement compte tenu des conditions du marché à la date de lancement. Néanmoins, il pourra également investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres émis par des sociétés non européennes. Il pourra investir ponctuellement dans des obligations émises par des gouvernements ou des agences ou institutions gouvernementales de pays européens.

Diversification des devises

Même si le compartiment investira principalement dans des titres de créance négociables libellés en EUR, il peut également investir dans des titres de créance libellés en livres sterling, en francs suisses et en dollars américains. Cela permet au compartiment de diversifier les investissements et de bénéficier d'une valeur ajoutée. Le compartiment peut investir uniquement jusqu'à 15 % dans des titres de créance négociables qui ne sont pas libellés en EUR. L'exposition des actifs du compartiment non libellés en EUR sera couverte en EUR.

Une philosophie d'investissement éprouvée

Le processus d'investissement a été testé sur des cycles économiques et des conditions de marché différents.

Il repose sur une analyse approfondie visant à identifier les obligations qui répondent à nos critères spécifiques. Cette approche permet de réduire le risque d'investir dans des entreprises qui, par la suite, ne parviendront pas à honorer leurs dettes. Elle renforce également notre capacité à investir dans des obligations qui peuvent être conservées pendant toute leur durée de vie, minimisant ainsi les coûts de transaction.

Tranquillité d'esprit

En restant investi jusqu'à la date d'échéance, l'investisseur ne devra pas surveiller constamment les marchés et ne pas se préoccuper du meilleur moment pour vendre. La durée maximale de détention pour recevoir le rendement brut annualisé estimé est définie dès le début. En cas de demande de remboursement anticipé, l'investisseur peut en revanche percevoir un rendement global inférieur et donc ne pas profiter pleinement des avantages d'un fonds à échéance fixe.

Génération de revenus

Si l'investisseur vise à générer des revenus, les obligations à haut rendement peuvent jouer un rôle clé dans leur portefeuille, mais il doit être conscient des risques sur ce marché à plus forte volatilité. Les obligations à haut rendement¹ sont en effet des titres de créance de sociétés qui offrent des coupons plus élevés que les obligations de qualité supérieure² étant donné leurs notes de crédit inférieures, généralement dues à un endettement déjà important.

1. Les obligations à haut rendement (High Yield) seront notés en-dessous de BBB- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou seront considérés comme étant de qualité équivalente par le gestionnaire financier en l'absence de note.

2. Les obligations de qualité supérieure (Investment Grade) seront notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch, ou seront considérés comme étant de qualité équivalente par le gestionnaire financier en l'absence de note.

À propos de l'équipe de gestion

Chris Ellis,
Gérant principal de Target Yield 2030



« AXA IM a plus de 20 ans d'expérience en matière de gestion d'actifs obligataires à haut rendement y compris les produits à maturité fixe.

Les équipes spécialisées dans les produits à haut rendement sont implantées à travers le monde et gèrent plus de 16,5 milliards d'euros*. »

*Source : AXA IM au 31/07/2025

Caractéristiques spécifiques

Target Yield 2030 – Part A EUR

Forme juridique	Compartiment de l'ICAV AXA IM World Access Vehicle, constitué pour une durée illimitée ⁽²⁾
Nationalité	Irlandaise
Date de création – A EUR	10/09/2025
Date d'échéance	31/03/2030
Devise de référence	EUR
Devise de la part	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part – A EUR	Capitalisation & Distribution
Code ISIN A EUR (C/D)	IE000CKW0S81 / IE000V6UBVD5
Droits d'entrée maximum	3 % ⁽³⁾
Droits de sortie maximum	-
Frais de gestion maximum	1,2 %
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,18 %
Coûts de transaction	0,19 %
TOB de sortie/conversion (part de capitalisation)	1,32 % (max. : 4.000 €)
Souscription initiale minimale	Aucun
Souscriptions/rachats	Cours inconnu – chaque jour ouvré jusqu'à 14 heures (heure de Dublin) ⁽⁴⁾ . Le compartiment sera fermé à la souscription le 31 mars 2026 à 14 heures (heure de Dublin).
Règlement	J+3 jours ouvrables
Taux de précompte mobilier (si part de distribution)	30 %
Taxe belge sur l'épargne	30 % (sur les plus-values) ⁽⁵⁾
Société de gestion	AXA Investment Managers Paris ⁽⁶⁾
Gestionnaire financier	AXA Investment Managers UK Limited
Dépositaire	State Street Custodial Services (Ireland) Limited
Publication de la VNI	www.beama.be
Structure 'Nominee' ⁽⁷⁾	Applicable en fonction du choix du distributeur Tarification applicable selon le distributeur
Swing pricing ⁽⁸⁾	2 % max. de la VNI



Vous voulez en savoir plus sur
Target Yield 2030 ?
 Consultez notre site
axa-im.be

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est prié de prendre connaissance du KID et du prospectus.

Le KID, le prospectus, le dernier rapport annuel et le dernier rapport semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès du service financier CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du Port 86C-b320, 1000 Bruxelles, auprès d'AXA IM Benelux, Place du Trône 1 - 1000 Bruxelles (<https://private-investors-funds.axa-im.be>) ou auprès de votre distributeur. Le KID, les rapports annuel et semi-annuel sont disponibles en français, néerlandais, allemand et anglais ; le prospectus en français, allemand et anglais. En cas de problème, nous vous suggérons de formuler votre plainte auprès de votre distributeur. Vous pouvez retrouver les personnes de contact du service de plaintes interne de chaque distributeur via le lien internet suivant : <https://private-investors.axa-im.be/fr/plainte>. Si le traitement qui en est donné ne vous satisfait pas, nous vous recommandons de contacter l'Ombudsman en conflits financiers (www.ombudsfm.be) : ombudsman@ombudsfm.be. Vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment si vous résidez dans l'un des pays de l'Union Européenne. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>) et vous informe, en fonction de votre juridiction, sur vos moyens de recours (<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>).

Ce document ne constitue ni un document contractuel, ni un conseil en investissement.

(1) La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du compartiment. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque. La catégorie 1 représente la catégorie la plus faible, la catégorie 7 la plus élevée. (2) Target Yield 2030 est un compartiment de l'ICAV de droit irlandais AXA IM World Access Vehicle, établie en Irlande, au 33 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2. Target Yield 2030 a le statut de UCITS et est disponible en Belgique. (3) Sur base de la grille tarifaire appliquée par le distributeur. (4) Cut off avant 14 h (heure de Dublin) pour State Street Custodial Services (Ireland) Limited en Irlande. (5) Les investisseurs physiques seront soumis au précompte mobilier de 30 % sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions (part de capitalisation et/ou distribution) du compartiment ayant plus de 25 % de créances en portefeuille pour les parts acquises avant le 1er janvier 2018 ou ayant plus de 10 % de créances en portefeuille si les parts ont été acquises à partir du 1er janvier 2018. (6) AXA Investment Managers Paris est la société de gestion de droit français de Target Yield 2030 ayant son siège social à Tour Majunga-9 - 6 place de la Pyramide - 92800 Puteaux et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506. (7) Structure 'Nominee' : les parts des investisseurs sont inscrites en leur nom propre sur un compte titres auprès du 'Nominee'. Ensuite, l'ensemble des investisseurs sont inscrits globalement sur un compte d'investisseurs-nominee dans le registre du compartiment. (8) Le mécanisme du swing pricing consiste à ajuster à la hausse (en cas de collecte nette positive) ou à la baisse (en cas de collecte nette négative) la valeur nette d'inventaire qui sera appliquée aux souscriptions/rachats d'un jour précis afin de contrebalancer les coûts de transaction sur les marchés engendrés par de larges mouvements, et ainsi préserver la performance du fonds.

AXA IM et/ou ses affiliés peuvent recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession relative au fonds de placement ou à la structure du placement. Veuillez contacter AXA IM Benelux pour plus d'informations au sujet de ces rétrocessions. La société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le produit mentionné dans la présente communication dans un pays de l'Union Européenne par notification de son autorité de tutelle, conformément aux règles européennes de passeport. Un résumé des droits des investisseurs est également disponible en français et néerlandais sur notre site internet <https://private-investors.axa-im.be/fr/resume-des-informations-concernant-les-droits-des-investisseurs>.

Pour toute autre information, les investisseurs sont priés de prendre contact avec le service financier CACEIS Bank, Belgium Branch. Les informations présentées peuvent être différentes des informations actualisées. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Les données actualisées sont disponibles dans le prospectus et le KID.